

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2023
Délibération n°2023/054

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à 18H15, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : MM Damien BLANC et Vincent MAITRE

Convocation du : 16 mai 2023 - Affichage du : 16 mai 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 0

Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

25 MAI 2023

RÉCÉPISSÉ

OBJET : AMENAGEMENT D'UNE PLACE DE VILLAGE et TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
Organisation d'un atelier de travail

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite lancer l'opération d'aménagement d'une place de village entre la mairie et l'église.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a engagé l'acquisition auprès des propriétaires des parcelles L 3048, 3056 et 1319 au lieudit « l'église » pour cette future opération, qui sont indiquées au PLU sous la forme d'un emplacement réservé n° 1.

Afin de bien déterminer les besoins de cette place publique et de connaître l'avis des habitants de MONTAGNY, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire appel aux compétences du CAUE 73 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour lancer un atelier de travail ouvert à tous les habitants et usagers de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

RAPPELLE qu'il a décidé de lancer une étude de faisabilité sur ce projet dans le cadre du budget primitif 2023 ;

APPROUVE la démarche proposée pour recueillir l'avis des habitants afin d'établir le programme de cette opération ;

DECIDE de faire appel au CAUE 73 pour la mise en place de cet atelier de travail dans le cadre des 3 journées offertes par le CAUE 73 lors de l'adhésion de la commune à cette structure.

MANDATE le Maire pour l'organisation de cet atelier de travail aura lieu le 23 juin 2023 à 18H30 à la Mairie.

SUITE DELIBERATION N° 2023/054

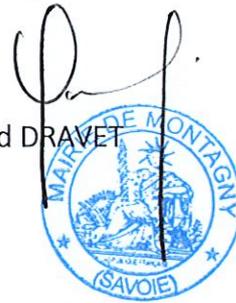
Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* **25 MAI 2023**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.